



Syndicat National du Trésor

CAP centrale C du 27 novembre 2008

Tableaux de mutation et réintégrations

au 1^{er} avril 2009

Déclaration des élus CGT

Dans cette période particulière, la CGT tient à vous faire part du ressenti de l'ensemble des personnels : l'inquiétude au début de la fusion, est devenue aujourd'hui exaspération par le rythme irréaliste et l'incohérence des réformes à l'emporte pièce qui sont imposées sans réelle préparation. La mauvaise qualité du dialogue social n'arrange en rien cette situation. Ces improvisations répétées commencent à avoir de sérieuses conséquences sur les conditions de travail déjà bien dégradées par les suppressions d'emploi. Elles ont un effet néfaste sur la bonne marche du service public assuré par la DGFIP. Dans les départements, les agents qui sont sur le terrain, constatent tous les jours les difficultés qui s'accumulent avec toujours moins de moyens : ce n'est pas dans ces conditions que l'usager pourra être au cœur de nos missions, comme s'y est engagé le Ministre.

C'est donc dans un contexte de vives tensions que se tient cette CAPC où sera examiné le mouvement de mutation au 1^{er} avril 2009. A ce titre, les élus CGT représentant les agents d'administration s'inscrivent pleinement dans la démarche des élus de catégorie B, qui hier, vous ont rappelé l'exigence des personnels pour de la transparence. Cela passe évidemment par une définition claire des vacances d'emplois que vous devez communiquer régulièrement à l'ensemble des personnels. Une meilleure lisibilité du mouvement est non seulement un gage de transparence du mouvement mais permettra aussi d'éviter des situations de refus et d'incompréhension.

La CGT souhaite que les instances paritaires deviennent de véritables organismes

décisionnels, et non plus des organismes consultatifs, permettant ainsi aux représentants des personnels d'exercer pleinement leur mandat. En effet, aujourd'hui, l'avis de la parité syndicale est totalement ignoré par la direction. Aujourd'hui, la CGT n'acceptera pas que les commissions paritaires soient court-circuitées et demande l'application de leur pleine compétence pour les détachements, la titularisation des contractuels recrutés par voie de PACTE, les affectations des stagiaires. Les élus doivent avoir accès à toutes les informations concernant la gestion des personnels qu'ils représentent.

Par ailleurs, la CGT continuera à revendiquer la suppression des blocages. Elle condamne l'aggravation de la situation par les nouvelles mesures de pénalisation qui excluent les agents concernés du tableau : cela vous permet certes, d'afficher de meilleures statistiques, mais cela ne résout en rien les attentes en terme de mutation. La CGT continuera à dénoncer les situations difficiles rencontrées par les agents qui demandent une réintégration à la suite d'une période de congé parental, d'une période de détachement, ou bien de mise à disposition : il s'agit là d'une atteinte aux droits statutaires...

La mobilité qu'elle soit fonctionnelle, géographique ou vers d'autres administrations doit rester une mobilité choisie et accessible à chaque agent. A l'inverse, il est proposé aux agents un projet de loi sur la mobilité avec licenciement à la clé, la mise en place des SIP avec des déplacements imposés: vous ne serez donc pas surpris de la réaction des personnels !

Les élus CGT : Ghislaine REMY (31) - Marie-Christine JUIN (79) - Yannick MASSIET (59)
Catherine HOUDIN (35) - Marie-Christine PREVOST (95) - Franck RICHAGNEUX (92)

➤ Réponse de la direction à la déclaration de la CGT

En réponse à notre déclaration liminaire la direction rappelle qu'un groupe de travail sur les passerelles doit se réunir le 2 décembre prochain. Peut être qu'à cette occasion le problème sur la transparence des vacances d'emploi et de l'équité par rapport à nos collègues de la DGI sera-t-il enfin évoqué ? C'est à ce moment là que les règles de gestion commune à la DGFIP seront discutées. Dans tous les cas, le Président confirme que le rôle des CAP se cantonnera comme aujourd'hui à un avis consultatif. La décision étant en dernier lieu prise par la Direction. Il se peut que les élus soient davantage associés mais cela ne comporte pas que des avantages. La direction a plutôt intérêt à faire des mutations.

L'administration s'est félicitée de sa bonne gestion des mutations en 2008. Ceci étant en 2007, le mouvement avait été historiquement

faible !! D'ailleurs le Président annonce la couleur, le mouvement d'avril donnant la priorité à la « convenance personnelle » sera faible. Pour lui l'effort doit porter sur le mouvement prioritaire.

L'Administration s'est abstenue de nous répondre sur la question des blocages et des pénalisations.

Par ailleurs, le Président s'est permis en cours de CAP un comparatif des systèmes de mutation des Impôts et du Trésor en indiquant que le système retenu au final s'inspirerait des règles de gestion issues des 2 filières. Pour la CGT, ces propos court-circuitent les négociations qui doivent avoir lieu au niveau des groupes de travail présidé par le directeur général de la DGFIP. Pour l'heure, seules les règles propres à chacune des filières doivent être évoquées et appliquées en CAP.

➤ Constitution des tableaux de demandes de mutation et de réintégration.

Seulement deux demandes à titre prioritaire présentées par les organisations syndicales ont été retenues et classées en plus des 18 demandes d'inscription sur le tableau des mutations prioritaires proposées par l'administration : ce qui fait au total 301 demandes à titre prioritaire classées pour le mouvement du 1^{er} avril 2009.

- 1708 agents sont classés sur les tableaux de demande de mutation pour convenance personnelle
- 28 agents ont déposé des demandes de mutation sur emploi informatique pour convenance personnelle au titre du cycle 2009.
- 70 demandes de réintégration sont inscrites sur le sous tableau non prioritaire et 25 sur le sous tableau prioritaire.

L'administration a proposé de pénaliser après refus de mutation ou de réintégration :

- 1 agent au titre du mouvement de mutation au 1^{er} avril 2008
- 16 agents au titre du mouvement de mutation au 1^{er} septembre 2008
- 2 agents au titre du mouvement spécifique sur poste au 1^{er} juillet 2008
- 5 agents au titre du mouvement de réintégration au 1^{er} septembre 2008, considérant que ces agents n'ont pas apporté d'explication ou de motif valable à leur refus.

L'administration a par ailleurs, proposé de ne pas pénaliser 2 agents au titre du mouvement de mutation au 1^{er} septembre 2008.

Résultat du vote

Pour : administration et sans étiquette

Contre : CGT - FO – SUD – CFDT

Abstention : CFTC

La CGT a voté contre les tableaux présentés par l'administration. En effet, ce mouvement n'est soumis qu'à l'arbitraire de notre direction et ne répond pas à l'attente légitime des personnels. De plus, ce tableau est assorti de pénalisations et de blocages ce que la CGT condamne.

Le mouvement décidé par l'administration seule, sera connu le 13 janvier 2009.